

Lot Près II W 26N ANKORAHOTRA, Antananarivo 101- Madagascar

Responsable nationale : [camille.chapron@grandirdignement.org](mailto:camille.chapron@grandirdignement.org)

Responsable du projet : [claire.jeannin@grandirdignement.org](mailto:claire.jeannin@grandirdignement.org)

---

### Termes de référence

## Etude sur l'utilisation et le vécu de la conciliation - Madagascar

# Contexte de l'étude

Champ d'étude : la Justice des mineurs

La République de Madagascar fait partie des pays les plus pauvres dans le monde avec un Indice de Développement Humain (IDH) particulièrement faible<sup>1</sup>.

Selon le rapport d'Amnesty International<sup>2</sup> en octobre 2017, « En octobre 2017, les établissements pénitentiaires malgaches comptaient 785 mineurs, dont 80 % étaient en détention préventive (591 garçons et 31 filles, pour un total de 622 enfants) ». En Janvier 2021, le taux de détention des mineurs sur l'ensemble des établissements pénitentiaires du territoire était de 72% (taux en baisse de 6%, par rapport à Décembre 2020)<sup>3</sup>.

La majorité des enfants incarcérés à Madagascar le sont à la suite d'un acte de délinquance motivé par leur situation sociale et économique extrêmement précaire. En détention, les enfants se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité : principaux droits non garantis, besoins fondamentaux insatisfaits, vétusté des infrastructures, surpopulation, garanties judiciaires inexistantes, absence de programmes de rééducation éducation et préparation à la réinsertion, manque de formation du personnel...

Malgré la loi 2016-018 qui prévoit des mesures alternatives à la détention, le recours à la privation de liberté des enfants en conflit avec la loi est excessif par le système judiciaire, notamment la détention préventive. En effet, en 2020, sur la région Analamanga, 80% des mineurs présents dans les établissements pénitentiaires étaient en détention préventive. Grandir Dignement avec l'appui de l'UNICEF et en collaboration avec le Ministère de la Justice a mis en place un système de liberté surveillée. Prévus dans les textes depuis 1962, ce service permet depuis 2014 d'avoir accompagné 550 jeunes en LS et ainsi leur éviter la détention. Cette alternative leur a permis de poursuivre leur formation ou scolarisation, d'être suivis par un éducateur facilitant leur réinsertion sociale et professionnelle.

Une autre alternative, la conciliation, est aussi pratiquée dans quelques juridictions. Cette mesure prévue par la loi est au cœur des pratiques sociales à Madagascar où le règlement à l'amiable des différends et conflits est privilégié, en vue de préserver la cohésion sociale. Les données quantitatives et le déroulement de cette pratique ne sont pas disponibles, seules des

<sup>1</sup> Selon le PNUD, il est de 0.528 en 2019 ce qui situe Madagascar au 164ème rang sur 189 pays. Rapport annuel 2020 – Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

<sup>2</sup> Disponible sur : <https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR3589982018FRENCH.PDF>

<sup>3</sup> Selon les chiffres communiqués par le Ministère de la Justice en Avril 2021

*Lot Près II W 26N ANKORAHOTRA, Antananarivo 101- Madagascar*

*Responsable nationale : [camille.chapron@grandirdignement.org](mailto:camille.chapron@grandirdignement.org)*

*Responsable du projet : [claire.jeannin@grandirdignement.org](mailto:claire.jeannin@grandirdignement.org)*

-----  
déclarations d'acteurs de justice ou de protection donnent des éléments qui restent à vérifier et à approfondir.

L'étude à évaluer, intitulée : « **Promotion de la procédure extrajudiciaire de conciliation pour les enfants en conflit avec la loi** » vise la documentation en vue du développement de la procédure extrajudiciaire de la conciliation pour les enfants en conflit avec la loi à Madagascar, afin d'éviter les poursuites pénales de l'enfant et de permettre sa réinsertion sociale.

La loi 2016-018<sup>4</sup>, au Titre II - articles 12 à 28, définit la conciliation comme « *un mécanisme qui vise à conclure un accord entre l'enfant en conflit avec la loi, et son représentant légal ou une personne de son choix, avec la victime, et/ou son représentant légal ou ses ayants droit ou une personne de son choix* ». La loi met en avant les objectifs multiples de la conciliation qui sont « *de suspendre les effets des poursuites pénales ; d'assurer la réparation du dommage causé à la victime ; de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ; de contribuer à la réinsertion sociale de l'enfant, auteur de l'infraction en mettant l'accent sur une justice réparatrice et non punitive* ».

#### Commanditaires

Grandir Dignement est une ONG française à but non lucratif créée en 2010 qui intervient auprès des enfants confrontés à la justice. Elle œuvre simultanément en France, à Madagascar et au Niger. Dans ces trois pays d'intervention, à travers des contextes très différents, Grandir Dignement cherche à garantir le respect de la dignité humaine en milieu carcéral et plus généralement durant tout le processus judiciaire. Sa stratégie poursuit trois objectifs complémentaires :

- (1) protéger les enfants détenus et les accompagner dans leur réinsertion ;
- (2) promouvoir les alternatives à la détention et les dispositifs post-carcéraux ;
- (3) appuyer les institutions et mener un plaidoyer en faveur d'une amélioration du traitement et de la perception des enfants en conflit avec la loi.

## Justification de l'étude

Grandir Dignement travaille depuis plusieurs années sur des actions de plaidoyer visant à faire connaître la justice des mineurs et à diminuer la détention préventive abusive. Pour cela, l'association bénéficie de l'appui de différents partenaires techniques et financiers, notamment l'UNICEF et l'AFD. Forte de l'expertise de l'association en matière de respect des droits de l'humain, Grandir Dignement a pu identifier l'importance de connaître l'intégralité des mesures et peines alternatives afin d'axer son plaidoyer, et ainsi promouvoir une justice plus digne pour les mineurs, en collaboration avec le Ministère de la Justice.

Afin d'améliorer son plaidoyer, l'association a défini un axe de travail spécifique, portant sur la procédure de la conciliation. L'objectif sera de mettre en place une stratégie en faveur des enfants en

---

<sup>4</sup> LOI n° 2016 - 018 RELATIVE AUX MESURES ET A LA PROCEDURE APPLICABLES AUX ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

*Lot Près II W 26N ANKORAHOTRA, Antananarivo 101- Madagascar*

*Responsable nationale : [camille.chapron@grandirdignement.org](mailto:camille.chapron@grandirdignement.org)*

*Responsable du projet : [claire.jeannin@grandirdignement.org](mailto:claire.jeannin@grandirdignement.org)*

-----  
conflit avec la loi, afin que ceux-ci aient des alternatives à la détention correspondant à leur profil social.

**La présente étude vise à l'obtention de données concernant l'utilisation de la conciliation ainsi que la façon dont cette procédure est vécue par les bénéficiaires et les parties prenantes, sous l'angle socio-anthropologique en plus des aspects juridiques et judiciaires.**

L'objectif du plaidoyer de l'association étant la diminution du phénomène de la détention préventive (avec un désengorgement des tribunaux et des prisons), l'étude doit permettre d'identifier les leviers d'action pour y arriver, c'est-à-dire les facteurs sociaux, anthropologiques et juridiques qui pourraient permettre aux enfants de ne pas se retrouver en détention.

## Description de la mission

**Objectif général : Réaliser une étude sur l'utilisation et le vécu de la conciliation par l'ensemble des parties prenantes sur le territoire malagasy, sous les angles socio-anthropologique et juridique**

**a. Récolter et analyser la documentation existante (cinq jours)**

L'objectif est de récolter des données qui serviront à établir un état de l'art de la situation de la conciliation, ou autre type de mesure ressemblant à celle-ci, et à appréhender les problématiques et enjeux de ces acteurs. Le consultant-e travaillera en collaboration avec la chargée juridique et plaidoyer de Grandir Dignement en ce qui concerne le volet juridique et institutionnel. Cette étape pourra être effectuée à Antananarivo, en fonction de la localisation du consultant.

**b. Consulter les parties prenantes (huit jours)**

Le-la consultant-e mènera quelques entretiens avec les personnes en contact avec des enfants en conflit avec la loi afin d'obtenir leurs points de vue, et identifier de potentiels aspects à intégrer dans l'enquête (préjugés, leviers d'action, etc). Il pourra s'agir notamment des éducateurs de la liberté surveillée (autre alternative à la détention), d'organisations internationales (UNICEF), des Ministères en lien avec le sujet (Ministère de la Population, Ministère de la Justice), les Juges des Enfants, substituts, police et gendarmerie notamment etc. Un guide d'entretien sera préparé au préalable par le consultant et validé par les commanditaires. Les personnes contacts seront identifiées conjointement avec le commanditaire qui connaît les acteurs du secteur.

**c. Préparer les outils d'enquête (deux jours)**

Le-la consultant-e préparera les outils d'enquête qui devront être validés par les commanditaires de l'étude. Il pourra proposer des enquêtes qualitatives ou quantitatives, individuelles ou en focus groupe, en justifiant ses choix.

**d. Mettre en œuvre une enquête (vingt jours)**

L'enquête se déroulera dans les villes d'Antananarivo, Mahajanga, Diego et Antalaha ; les lieux et profils à privilégier pourront être discutés au préalable avec les commanditaires. Le-la consultant-e

*Lot Près II W 26N ANKORAHOTRA, Antananarivo 101- Madagascar*

*Responsable nationale : [camille.chapron@grandirdignement.org](mailto:camille.chapron@grandirdignement.org)*

*Responsable du projet : [claire.jeannin@grandirdignement.org](mailto:claire.jeannin@grandirdignement.org)*

devra réaliser au moins 60 entretiens dans ces villes. En fonction des données existantes, l'enquête devra permettre d'avoir des informations sur :

- Le profil socio-juridique des jeunes qui ont été soumis à une conciliation
- Quels sont les acteurs qui participent de la procédure de conciliation ?
- Comment se déroule cette procédure ? Dans quel cadre se déroule-t-elle ?
- Quels sont les avantages de cette procédure ? Quels sont les inconvénients et risques d'une telle procédure ?
- Comment cette conciliation peut-elle être appliquée de manière uniforme sur le territoire ? La conciliation pourrait-elle être déployée effectivement et correctement sur l'ensemble du territoire, y compris en milieu rural ?
- Quelles sont les articulations entre les acteurs qui appliquent la conciliation et les acteurs étatiques ? Y-a-t-il des échanges entre les acteurs locaux et étatiques ?
- Comment établir un cadre légal de la conciliation ?
- Comment le droit à la défense et à l'écoute est-il appliqué dans le cadre de la conciliation ?
- Pourquoi privilégier la conciliation à d'autres procédures ? Dans quels cadres faut-il privilégier la conciliation ?
- Quelle approche genre : les garçons et les filles sont-ils bénéficiaires de la même manière ?

**e. Synthétiser les résultats** (cinq jours)

Les résultats seront synthétisés dans un rapport, accompagné de l'analyse des données et des photos. Ils seront présentés au commanditaire lors d'un atelier de restitution.

## Méthodologie

Le-la consultant-e est libre de proposer une méthodologie qui réponde aux besoins de l'étude et à ses compétences. Il/Elle devra cependant veiller à :

- Établir des compte-rendu synthétiques systématiques des différentes rencontres et réunions organisées
- Proposer une méthodologie rigoureuse d'enquête et d'analyse de données
- Prévoir des temps d'échanges / bilan à mi-parcours et en fin de mission avec les commanditaires

## Livrables

- Etat de l'art collecté
- Grilles d'entretien des parties prenantes, liste des personnes interrogées et compte-rendu des entretiens
- Outils de collecte de données
- Rapport de milieu de mission (5 pages maximum)
- Rapport d'étude (20/30 pages attendues) :

*Lot Près II W 26N ANKORAHOTRA, Antananarivo 101- Madagascar*

*Responsable nationale : [camille.chapron@grandirdignement.org](mailto:camille.chapron@grandirdignement.org)*

*Responsable du projet : [claire.jeannin@grandirdignement.org](mailto:claire.jeannin@grandirdignement.org)*

- 
- Rappel de la mission
  - Synthèse de la vision des parties prenantes
  - Analyse de situation sur l'utilisation de la conciliation
  - Recommandations
  - Synthèse et note de plaidoyer du rapport définitif constituant un outil de communication
  - Présentation PPT des résultats de l'étude

*Modalités de transmission des livrables : les livrables seront transmis au format électronique et en format papier.*

## Profil du candidat/e : qualification et compétences requises

Le-la consultant-e doit avoir les qualifications et compétences suivantes :

- Titulaire d'un Master ou équivalent dans le domaine des sciences sociales, sociologie, anthropologie, juridique ou autres domaines pertinents (double profil apprécié)
- Expérience préalable de travail conséquente sur le sujet des enfants en conflit avec la loi
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse, et de communication écrite et orale
- Excellente maîtrise du malgasy et du français
- Bonne connaissance des logiciels usuels d'informatique (Word, Excel, Powerpoint...) et dans la réalisation et techniques d'enquêtes qualitatives et quantitatives
- Connaissance fine du contexte Malgasy et des régions/zones d'étude

L'expert candidat peut se présenter à titre individuel ou collectif (idéalement : deux candidats juriste et sociologue/anthropologue). Les candidatures doivent être malgaches ou basées à Madagascar.

## Période et durée de la mission

L'étude est attendue entre Juin et Août 2021, avec un rendu des livrables au plus tard le 31 Août 2021. Le consultant est libre de proposer le nombre de jours de terrain et nombre de jours totaux en fonction de la méthodologie proposée et de sa localisation.

Calendrier (prévisionnel) de la consultation :

- Publication de l'offre : du 14 Mai au 28 Mai
- Sélection des candidatures : du 31 Mai au 04 Juin
- Début de l'activité : 10 Juin
- Fin d'étude : 31 Août

*Lot Près II W 26N ANKORAHOTRA, Antananarivo 101- Madagascar*

*Responsable nationale : [camille.chapron@grandirdignement.org](mailto:camille.chapron@grandirdignement.org)*

*Responsable du projet : [claire.jeannin@grandirdignement.org](mailto:claire.jeannin@grandirdignement.org)*

---

## Documents à présenter par les consultants candidats

### **Une offre technique comprenant :**

- Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée
- Les références et expériences du/des candidats
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en ressources humaines et en jours

### **Une offre financière :**

Il est demandé aux consultants de soumettre une proposition budgétaire détaillée et de préciser la répartition des jours de travail entre les différentes tâches. Tous les frais d'étude devront être inclus dans le budget, y compris le transport local, les frais de communication et les éventuels frais d'organisation des *focus group* ou autres activités. L'offre financière devra comporter le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) en Ariary et/ou en €.

*Le consultant doit disposer d'un NIF et STAT, et s'engager à s'acquitter de toutes les taxes dans le respect de la législation malgache.*

**Merci d'envoyer votre offre technique et financière en précisant « Etude sur l'utilisation et le vécu de la conciliation - Madagascar »**

**au plus tard le 28 mai à Minuit (Heure de Madagascar)**

aux adresses mail suivantes : [camille.chapron@grandirdignement.org](mailto:camille.chapron@grandirdignement.org) et  
[claire.jeannin@grandirdignement.org](mailto:claire.jeannin@grandirdignement.org)

*Contact : Claire Jeannin, responsable du projet, Tél : 034 68 037 07*